



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

zones rurales

Question écrite n° 16246

Texte de la question

M. Robert Lamy appelle l'attention de Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur l'étude récente publiée par l'INRA et l'INSEE portant sur « les campagnes et leurs villes ». Il lui demande quelles mesures elle entend prendre pour favoriser le développement économique des zones rurales et permettre une valorisation des ressources spécifiques de ces territoires, au vu de cette étude.

Texte de la réponse

Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, de la question concernant l'avenir du monde rural. L'étude publiée par l'INRA et l'INSEE sur « les campagnes et leurs villes » apporte de nombreuses statistiques très intéressantes sur le monde rural. Elle met en évidence l'importance des mobilités de population et confirme l'homogénéisation des modes de vie entre les zones rurales et urbaines. C'est la raison pour laquelle le comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire, qui s'est tenu le 15 décembre 1997, n'a pas souhaité mettre en évidence la dichotomie traditionnelle rural-urbain. Le Gouvernement souhaite privilégier un développement rural s'appuyant très largement sur les complémentarités entre la ville et la campagne en considérant que le développement économique des zones rurales viendra à la fois d'une diffusion du développement économique urbain et de la valorisation des ressources spécifiques de ces territoires. Plusieurs lois, actuellement préparées par le Gouvernement, ont une incidence sur le rural. Il s'agit des lois de type organisationnel, comme la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire, de celle relative à l'organisation urbaine et à la simplification de l'intercommunalité, ou des lois de type sectoriel, comme celle d'orientation agricole ou sur la forêt. Les futurs contrats de plan Etat-région devront aussi largement prendre en compte les préoccupations de développement rural.

Données clés

Auteur : [M. Robert Lamy](#)

Circonscription : Rhône (8^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16246

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juin 1998, page 3528

Réponse publiée le : 28 septembre 1998, page 5284